



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/04/13

Reçu en Préfecture le : 30/04/13  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 29 avril 2013**  
**D-2013/222**

***Aujourd'hui 29 avril 2013, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Mariette LABORDE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES, Monsieur Patrick PAPADATO

## **Bordeaux Fête le Fleuve. Grand départ de la Solitaire du Figaro 2013.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Cette année, la 8<sup>ème</sup> édition de Bordeaux Fête le Fleuve consacrée à l'estuaire s'invitera sur les quais plus tôt qu'à l'accoutumée, du 24 mai au 2 juin 2013, afin d'accueillir une course mythique et prisée par tous. Amateurs et amoureux de la voile seront ainsi nombreux à Bordeaux Fête le fleuve au départ de la Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire.

L'aménagement des quais, acte majeur à l'échelle de l'agglomération, a non seulement rendu vie à un site patrimonial exceptionnel, mais redonné de la perspective, de la lumière et de l'air au centre-ville. Depuis, les Bordelais se sont réappropriés les 93 hectares de quais « jardinés » et une foule venue des quatre coins de l'agglomération et d'ailleurs s'y presse pour se promener ou se dépenser sur les espaces sportifs. La Garonne, large de 500 mètres, nous rappelle que l'Océan est à nos portes, au cœur d'un paysage urbain exceptionnel, inscrit en 2007 au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. A chaque fête, les Bordelais se rendent par milliers sur les quais pour partager des moments inoubliables.

Pour ces différentes raisons la Ville a jugé opportun d'accueillir le grand départ de cette course organisée par la société Penduick, dont le fait de s'élancer pour la première fois d'un fleuve, est exceptionnel et renforce son intérêt sportif .

Pas moins de 5 anciens vainqueurs de l'épreuve sur un total d'environ 40 concurrents s'élanceront sous le pont Jacques Chaban Delmas le samedi 1<sup>er</sup> juin pour le prologue Bordeaux – Pauillac aux alentours de 15h15, alors que le départ de la première étape Bordeaux – Porto, reliant ainsi deux villes jumelées, aura lieu le dimanche 2 juin vers 13h, sur une ligne de départ située entre Pauillac et l'île de Patiras.

Les bateaux rallieront ensuite les villes de Gijon (en Espagne), Roscoff pour terminer à Dieppe.

Les droits d'entrée pour l'accueil de cette manifestation s'élèvent à 175 000 euros dont 40% constituent un investissement en communication. Cette somme a été prévue au budget 2013, budget Jeunesse, des Sports et de la vie associative - P055O003 - natana 2551- et budget Communication - P091O001 - natana 1705 et 1730

Accueillir une flotte de cette importance sur le fleuve nécessitera une extension du ponton d'honneur. Cet aménagement servira également jusqu'au mois de décembre pour faciliter la mise en service des navettes fluviales, durant les travaux sur le ponton Parlier. Il sera en effet nécessaire, pendant ces travaux, d'accueillir provisoirement les bateaux qui y sont actuellement accostés.

C'est pourquoi, cette prestation, s'élevant à 130 000 euros suite à un appel d'offre, sera assumée en partie par la Ville (dépense prévue au budget 2013 de la Direction de Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative) et en partie par la CUB. Le partenariat avec la CUB fait l'objet d'une convention spécifique.

Par ailleurs, dans un souci de développement et de synergie, la Ville a décidé de mutualiser les deux événements et par là même le village grand public ainsi que l'animation des quais à destination du grand public pendant 10 jours (feux d'artifice, concerts, performances artistiques...).

Une subvention d'équilibre de 310 000€ est prévue pour cela au bénéfice de Bordeaux Grands Evénements en charge de l'organisation de la fête du fleuve. Au Budget Primitif 2013, un montant de 250 000 euros a été voté. Il convient donc de prévoir l'inscription de 60 000 euros de crédits complémentaires. Cette subvention ne sera versée qu'à concurrence du montant nécessaire à l'équilibre des opérations portées par Bordeaux Grands Evènements, sans pouvoir excéder 310 000 €.

Accueillir cette course à Bordeaux est également possible grâce à l'engagement de la CCI qui soutiendra la Ville à hauteur de 125 000 euros : 100 000 euros permettront de mettre en place le village organisation, c'est-à-dire l'envers du décor de la course (salle de production et montage vidéo, direction de la course, salle médicale...), dans les locaux du Palais de la Bourse et 25 000 euros permettront de mettre en œuvre un programme d'animation à destination notamment des scolaires, des centres d'accueil et de loisirs et plus largement des enfants.

D'autres partenariats sont également formalisés au travers d'échanges marchandises, par exemple avec l'Office de Tourisme de Bordeaux, et le CIVB.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention avec la société Penduick, dont le projet est ci-annexé, qui prévoit les conditions d'accueil de la course à Bordeaux,
- signer la convention avec la CCIB, dont le projet est ci-annexé,
- et signer la convention avec l'Association Bordeaux Grands Evènements dont le projet est ci-annexé.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Jean-Louis DAVID, Mr Stéphan DELAUX, Madame Sylvie CAZES, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Sarah BROMBERG et Monsieur Jean-Michel PEREZ

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 avril 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Arielle PIAZZA**



**Convention entre la Ville de Bordeaux  
et  
la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux  
concernant l'accueil de la course « La Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire »  
dans le cadre de Bordeaux Fête le Fleuve  
Convention de participation financière**

Entre les soussignés :

- **La Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°..... en date du...../...../....., reçue en Préfecture de la Gironde le ...../...../..... ci-après dénommée « La Ville », d'une part,

et

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux**, établissement public administratif, représentée par son Président, Monsieur Pierre GOGUET, ci-après désignée la « C.C.I.B. », d'autre part.

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

La Ville de Bordeaux accueille le village de départ de la Course à la Voile « la solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire ». Elle a décidé de donner sa pleine ampleur à l'évènement dès lors qu'il s'agit d'une compétition largement médiatisée qui valorise la vocation maritime et sportive de la ville.

Parce que des retombées économiques sont notamment attendues de cette manifestation, la Ville a sollicité la C.C.I. de Bordeaux pour qu'elle apporte son soutien à la manifestation.

La C.C.I. de Bordeaux, en tant qu'établissement public, a notamment pour mission de contribuer au développement économique et à l'attractivité des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises de la circonscription.

Elle estime que cette opération participe de l'attractivité du territoire et permet également d'apporter un soutien aux entreprises locales par une couverture médiatique renforcée par cet évènement.

Pour l'ensemble de ces raisons la Ville et la C.C.I.B. se sont rapprochées pour arrêter ce qui suit.

**ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux à l'accueil de la Course à la voile « La Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire » à Bordeaux, en rapport avec les évènements qui se tiendront notamment au sein des locaux gérés par la SAS « Bordeaux Place de la Bourse », du 23 mai au 3 juin 2013.

## ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention accordée par la CCIB à la ville est de :

- **VINGT CINQ MILLE EUROS TTC** (25 000 €) de participation aux dépenses d'animation et d'accueil du public supportées par la Ville ;
- **CENTS MILLE EUROS TTC** (100 000 €) maximum pour l'accueil du village organisation au sein des locaux gérés par la SAS « Bordeaux Place de La bourse ». Les parties arrêteront conjointement le décompte définitif de ce volet au vu du bilan de l'opération.

## ARTICLE 3 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La Ville s'engage à employer les sommes versées conformément à la présente convention. Elle s'engage à faire apparaître le logo de la C.C.I.B. dans toutes les actions de communication officielle liées à l'évènement.

La C.C.I.B. pourra exiger la restitution des sommes versées dans le cas où les fonds ne seraient pas utilisés, ou seraient utilisés de façon non-conforme à l'objet pour lequel elles ont été attribuées, ou plus généralement en cas de non respect de la présente convention.

La Ville s'interdit en outre de reverser tout ou partie de la subvention susvisée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

## ARTICLE 4 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention s'effectuera de la manière suivante :

- **VINGT CINQ MILLE EUROS TTC** (25 000 €) à la signature de la convention ;
- le solde après validation par la CCIB d'un devis produit par la SAS « Bordeaux Place de la Bourse » lequel ne saurait excéder **CENTS MILLE EUROS** (100 000 €).

## ARTICLE 5 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

## ARTICLE 6 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland - 33077 Bordeaux Cedex
- pour la CCIB, 17, place de la Bourse – 33076 BORDEAUX CEDEX

Fait à Bordeaux, le ...../...../.....

En trois exemplaires.

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie  
de Bordeaux

Pour la Ville de Bordeaux

Le Président,  
**Pierre Goguet**

Le Maire,  
**Alain Juppé**



# ACCUEIL DU GRAND DEPART DE LA SOLITAIRE DU FIGARO- ERIC BOMPARD CACHEMIRE

## Convention entre la Ville de Bordeaux et la S.A.S. Pen Duick

Entre

**La Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Alain Juppé agissant en sa qualité en vertu de la délibération du conseil municipal du XXX 2012

D'une part,

**Et la S.A.S.** Pen Duick domiciliée 43bis, rue de Cronstadt - 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce sous le N° 310 553 334, locataire-gérant représentée par son Directeur Général, Monsieur Pierre Bojic.

Ci-après dénommée « **PEN DUICK** » d'autre part,

**Après avoir exposé ce qui suit :**

Dans le cadre de sa politique événementielle, la Ville de Bordeaux a créé en 1999 Bordeaux Fête le Fleuve. La conception, la gestion et la mise en œuvre ont été déléguées à l'association Bordeaux Grands Evénements (B.G.E.). Sa périodicité est biennale.

Dans un souci d'optimisation des ressources municipales (humaines, matérielles et financières) et également pour bénéficier de synergies positives, la Ville a souhaité que ces deux manifestations puissent se réaliser sur la base du concept de communication « Bordeaux Fête le Fleuve accueille la Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire ».

Ainsi ces deux événements se dérouleront sur le même site et aux mêmes dates. Pour renforcer cette synergie, B.G.E. assurera la fonction de « villagiste » du Village grand public de la Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire.

Pen Duick S.A.S est une société organisatrice d'événements professionnels nautiques de grande ampleur.

Sur cette base, PEN DUICK organise la 44<sup>ème</sup> édition de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire. Le grand départ sera organisé à Bordeaux du 24 mai au 2 juin 2013.

Cette épreuve se déroulera en 4 étapes entre les collectivités de Bordeaux, Porto (Portugal), Gijon (Espagne), Roscoff et Dieppe avec un certain nombre de points de passage qui seront déterminés dans le règlement de la course.

Un prologue aura lieu le samedi précédent le départ de Bordeaux à Pauillac sous réserve des conditions météorologiques.

La course est réservée aux voiliers de la Classe monotype Figaro-Bénéteau 2 d'une longueur hors tout de 10m10.

L'épreuve se court en solitaire.

**Il a été convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1 - ORGANISATION DE LA COURSE**

La coordination et l'organisation générale de la course sont assurées par PEN DUICK.

#### **ARTICLE 2 – PARTENAIRES DE LA VILLE ETAPE**

La Ville de Bordeaux est liée par contrat à l'organisateur. Ce partenariat lui donne voix au Comité d'Organisation.

Elle a également droit à un accès libre dans tous les locaux officiels des Villes étapes. Elle pourra, en accord avec le Comité d'Organisation, réaliser des opérations publicitaires et de marquages tels que définis à l'article 5.

Pour assurer son équilibre financier de la course et sa faisabilité, l'organisateur doit trouver un ou plusieurs partenaires en plus des collectivités citées ci-dessus.

#### **ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE PEN DUICK**

##### **3.1. Organisation générale**

PEN DUICK s'engage à réaliser un événement nautique de grande envergure, susceptible de générer de fortes retombées médiatiques et comportant :

- Un plateau regroupant des skippers professionnels et amateurs.
- Une organisation technique garantissant le bon déroulement de la course (inscription de la course aux calendriers national et international, constitution d'un jury de course, sécurité des concurrents, comité de course).

- La prise en charge des relations avec les médias, afin d'assurer un fort retentissement de l'événement.

Elle mettra en œuvre, en particulier, les ressources nécessaires à la réalisation de cet événement :

- Prise en charge de l'ensemble de la promotion de la course auprès des skippers, des armateurs, des partenaires et de la presse.
- Prise en charge de la production d'images permettant d'assurer une bonne visualisation des partenaires, et mise en place du plan de médiatisation. Les droits d'utilisation de ces images seront cédés (hors achat d'espace) à la Ville de Bordeaux.
- Coordination de l'ensemble de l'épreuve et de ses partenaires.

Enfin, compte tenu de l'engagement de la Ville de Bordeaux sur l'édition 2013, La société Pen Duick s'engage à renouveler prioritairement sa proposition de partenariat « Ville de départ » à la Ville de Bordeaux, à un rythme bi-annuel durant 5 ans, aux conditions financières de l'édition 2013 indexées sur l'indice INSEE. La proposition sera adressée par courrier le 30 septembre au plus tard, et la Ville de Bordeaux aura 30 jours pour accepter ou décliner l'offre de partenariat.

### **3.2. Supports de communication**

#### **3.2.A. Accord Media**

##### *i. Le Figaro*

Pen Duick s'engage :

- à publier dans Le Figaro quotidien, à l'occasion du départ de la course, une page consacrée à la Ville de Bordeaux et ses environs ;
- à offrir la possibilité à la Ville de Bordeaux d'utiliser une partie de son investissement (jusqu'à 40%), pour sa communication publicitaire dans le guide spécial Solitaire et/ ou dans Le Figaro quotidien (1 pleine page) ou le Figaro Magazine ou Le Figaro Madame (1 pleine page minimum). Le plan d'insertion publicitaire sera géré par Pen Duick en collaboration avec la régie publicitaire du Figaro (Figaro media), et devra être consommé en totalité avant le 30 juillet 2013 ;
- à publier dans une version régionale du Figaro Magazine, à l'occasion du départ de la course à Bordeaux, un reportage (12 pages minimums) consacré à la Ville et ses environs. La Une de ce magazine sera en rapport avec ce reportage ;
- à insérer dans la version nationale du Figaro Magazine (le 25 mai ou 1<sup>er</sup> juin), 2 à 4 pages de rédactionnel consacrées à la Ville de Bordeaux.



### ii. *Radio France*

Le groupe Radio France est engagé aux cotés de Pen Duick jusqu'à Décembre 2014 pour l'ensemble de ses épreuves. **France Info et France Bleu** seront partenaires de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire 2013.

### iii. *France Télévisions*

**France Télévisions** assurera un partenariat média sur la Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire 2013.

### 3.2.B. Site Internet

Pen Duick prendra en charge le site Internet de la course de manière à ce qu'il soit en permanence actualisé et assurera aussi la visibilité de la Ville de Bordeaux par tous ses moyens : liens, brèves, logo ... Un lien sera établi entre le site de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire et le site de la Ville de Bordeaux.

### 3.2.C. Affiches

- 500 affiches officielles du format 40X60 seront envoyées début avril à la Ville de Bordeaux pour être posées chez les commerçants et dans la Ville.
- Pen Duick mettra également à disposition de Ville de Bordeaux 50 affiches officielles au format 120 x 176 (sucettes Decaux) au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2013.

Prise en charge de la fabrication et de l'expédition par Pen Duick (40x60 et 120x176 uniquement). La distribution et la pose seront assurées par la Ville de Bordeaux.

- La Ville de Bordeaux pourra user d'un droit d'utilisation de l'affiche officielle que lui octroie l'organisation pour tout autre format d'affichage (ex: 4mX3m, ...) sous réserve d'acceptation du BAT soumis par la Ville de Bordeaux à Pen Duick.

Tout repiquage ou ajout sur l'affiche officielle, de quelque format que ce soit, sera soumis à l'approbation de Pen Duick et fera l'objet d'un BAT qui devra être validé par Pen Duick. En cas d'adaptation de l'affiche, la Ville de Bordeaux devra veiller à y faire figurer les partenaires de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire présents sur l'affiche officielle.

La fabrication et les éventuels frais engendrés par ces adaptations seront à la charge de la Ville de Bordeaux.

### 3.2.D. Autres

Le logo de la Ville de Bordeaux sera inséré dans les supports suivants :

- Kakemonos situés sur le podium de remise des prix
- Page Partenaires sur le site internet de la course [www.lasolitaire.com](http://www.lasolitaire.com) avec un lien vers le site de la Ville de Bordeaux.
- Le dossier de presse de la course

- Le guide spécial La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire
- Signalisations sur le village

Pen Duick s'engage à mettre à disposition sur demande :

- Eléments techniques (CD de photos, fichier informatique de l'affiche officielle)
- Photographies du service photos de Pen Duick. Des droits photos seront susceptibles d'être demandés par le photographe en fonction de l'utilisation de celles-ci dans le cadre d'un achat d'espace
- Utilisations d'images vidéo
- Vidéos coproduites par Pen Duick et Sea Events.

### **3.3. Signalisation**

La signalisation du village et du site (banderoles, fléchages, pavillons) sera réalisée par une équipe de Pen Duick. Le régisseur se mettra en rapport avec les responsables de la Ville de Bordeaux et les services concernés avant toute opération de pose. Il se chargera de reprendre le matériel posé, avant son départ. Il aura le soutien logistique des services de la Ville de Bordeaux.

Prise en charge et maîtrise d'œuvre par Pen Duick. Pose et dépose Pen Duick / Ville de Bordeaux.

### **3.4. Visibilité des partenaires sur site**

Lors de la présence de l'organisation sur le site, le village (secteur solitaire du Figaro de la Maison écocitoyenne au miroir d'eau) dans son ensemble ainsi que les pontons et le quai seront exclusivement réservés à l'affichage des partenaires de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire.

La Ville de Bordeaux, partenaire de l'étape bénéficiera de 30% de la visibilité terrain globale. A noter que la visibilité des éventuels partenaires privés ou publics de la Ville de Bordeaux sera intégrée dans les 30 % sus mentionnés et ne pourront en aucun cas être concurrents des partenaires de Pen Duick.

Pen Duick transmettra la liste des partenaires de l'événement avant le 15 mars 2013.

### **3.5. Bilan média**

Un bilan media général de l'événement (télévision, radio, presse écrite, web) sera communiqué par Pen Duick après la course. (Prise en charge et maîtrise d'œuvre par Pen Duick.)

### **3.6. Speaker Animateur**

Un animateur sera chargé de faire vivre le village. Il informera le public sur la course et son actualité, sur le programme des animations prévues et se chargera également de parler des partenaires de la course ainsi que des exposants présents sur le village. Il s'appuiera sur de la

sonorisation mise en place par la Ville de Bordeaux et son villagiste (Article 4.3).  
L'animateur, pris en charge par Pen Duick, sera présent de l'ouverture à la fermeture du village.

### **3.7. Présentation des skippers**

Une présentation des skippers sera organisée par Pen Duick et la Ville de Bordeaux, se déroulera le samedi 25 mai. Les détails seront discutés entre les parties.

## **ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX**

### **4.1. Autorités territoriales**

La Ville de Bordeaux s'assurera de leurs concours et facilitera les relations avec les autorités locales susceptibles d'intervenir pour le bon déroulement de l'événement (port, police, pilotes, etc....) en particulier de la direction et des personnels compétents du Grand Port Maritime de Bordeaux pour toutes les opérations portuaires qui se dérouleront durant le séjour des bateaux et la descente de la Gironde.

Un coordinateur, représentant les services de la Ville de Bordeaux, devra être nommé et assurera la liaison permanente avec les organisateurs.

### **4.2. Supports de communication**

La Ville de Bordeaux s'engage à utiliser le seul nom officiel de l'événement « La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire ». Seuls ce nom et/ou son logo devront être utilisés sur les supports de communication développés dans le cadre de la promotion de l'événement.

Sur le plan du principe, toute surface de marquage et de publicité sur terre, sur mer ou dans les airs, sur tous supports fixes ou mobiles réservés à La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire devra comporter le logo et l'appellation exacte de la course.

Toute introduction sur ces mêmes documents de toute autre marque devra être soumise à l'accord préalable de Pen Duick.

Dans l'enceinte portuaire réservée aux bateaux de la Solitaire du Figaro, le marquage et la publicité seront réglementés et gérés par Pen Duick, ainsi que dans tous les lieux officiels liés à la course, en accord avec les services de la Ville : centre de presse, salle de remise des prix, réceptions officielles, pontons et abords de quais, barrières pour la foule, pavoisement, signalétiques.

#### **4.2.A. Supports institutionnels**

La Ville de Bordeaux communiquera sur la venue de la course, en amont de l'événement, dans les différents supports institutionnels dont elle dispose :

- Site internet (avec mise en place d'un lien entre le site de la Ville de Bordeaux et le site [www.lasolitaire.com](http://www.lasolitaire.com)).

- Magazine locaux (Ville de Bordeaux, Région Aquitaine ...)
- Réseau d'affichage urbain
- Communication événementielle

Avant la venue de la course et lors de la présence de l'événement, la Ville de Bordeaux communiquera sur l'événement ainsi que sur le programme d'animation mis en place pour l'occasion. Pour cela, la Ville utilisera tous les moyens à sa disposition:

- Annonce radio sur les ondes locales ou dans les journaux locaux.
- Lettre d'informations.
- Flyer, prospectus, carte postale ...
- Réalisation d'objets publicitaires distribués sur le village
- Pavoisement dans la Ville (kakémonos ...)
- Organisation de relations publiques (affrètement d'un bateau ...)

#### 4.2.B. Communiqué de presse

Deux communiqués de presse de la Ville de Bordeaux devront parvenir à Pen Duick :

- avant le 1<sup>er</sup> novembre 2012, sous word pour être inséré dans le kit presse distribué à la conférence d'annonce lors du Salon Nautique.
- avant le 1<sup>er</sup> avril sous word pour être inséré dans le dossier de presse de la course.

#### 4.2.C. Logos & Visuels

Le logo de la Ville de Bordeaux devra être envoyé à Pen Duick en différents format exploitables et haute définition (.eps /.ai /.jpg /.pdf), accompagnés de la charte graphique au plus tard fin octobre 2012.

#### 4.2.D. Titre du partenariat

##### *i. Utilisation du nom*

La Ville de Bordeaux pourra se prévaloir, dès la signature de la convention, des titres officiels suivants:

- « Bordeaux, Partenaire de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire 2013 »
- « Bordeaux, Ville de départ de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire 2013 »
- « Bordeaux, grand départ de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire 2013 »

La Ville de Bordeaux sera libre d'utiliser son titre durant la période de validité du contrat à des fins publicitaires ou promotionnelles, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'image ou à la réputation de la course et du Figaro. A ce titre Pen Duick communiquera à son partenaire le logo officiel de la course.

##### *ii. Utilisation du logo de la course*

Celui-ci devra être utilisé en l'état sur tous les supports de communication (hors textile et produits dérivés). Le partenaire devra en respecter les proportions ainsi que les couleurs. La Ville de Bordeaux présentera à Pen Duick un BAT de tout document utilisant son logo pour validation.

### **4.3. Organisation terrestre**

Accueillir La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire nécessite la mise en place d'un village public, à proximité des pontons, qui sera un véritable centre de vie durant la présence de la course.

Ce village comprend deux parties :

- Une première concentrera les installations de l'organisation, celle-ci sera abritée dans les locaux du Palais de la bourse
- Une seconde, ouverte librement au public, sera constituée d'exposants.

BGE, en tant qu'organisateur du village devra effectuer une demande de commission de sécurité auprès de la direction départementale des services incendies et de secours, 5 semaines avant la date d'ouverture du village au public.

#### **4.3.A. Espaces mis à disposition**

La Ville de Bordeaux, dans les limites des espaces dont elle a la maîtrise juridique et en coopération avec les autorités concernées, mettra gracieusement à la disposition du Comité d'Organisation

##### *i. Espace organisation*

Un espace, déterminé en accord avec PEN DUICK, proche des bateaux, libre de toute occupation .

##### *ii. Espace commercial*

Ce village fera partie intégrante de Bordeaux Fête le Fleuve et il sera localisé entre la Maison Eco-citoyenne et le Miroir d'Eau.

##### *iii. Zone de stationnement*

Un espace parking clos de 190 places sera réservé sur la place des Quinconces pour accueillir l'ensemble des besoins de l'organisation, à savoir l'organisation, les partenaires de la course, la presse les skippers, les véhicules d'assistance et les remorques des semi-rigides. Les véhicules porteront un laissez-passer distinctif. Un filtrage sera à prévoir, dès l'ouverture du village, pour garantir la stricte utilisation du parking par les véhicules autorisés. Ce parking sera exclusivement réservé aux besoins cités en amont, s'il le juge nécessaire, la Ville de Bordeaux et/ou son prestataire, devra prévoir un parking réservé aux exposants.

##### *iv. Zone technique*

Pour les bateaux qui n'arriveraient pas par l'estuaire, une zone de grutage sécurisée devra être disponible en aval du pont Jacques Chaban-Delmas autour du 24 mai et au sein du port de la lune pour des opérations d'urgence pendant la manifestation.

Une zone technique devra être mise à la disposition des concurrents 15 jours avant le départ de la course, pour leur permettre de préparer les bateaux dans les meilleures conditions possibles. Ce site devra être fermé et sécurisé.

Cf 4.4.B

#### 4.3.B. Prestations

La mise à disposition des différentes prestations telles que, bureaux, tentes, matériels et mobiliers, nettoyage du site, décorations florales ... seront à la charge de BGE.

##### *i. Armoires électriques & raccordements*

La Ville de Bordeaux, en lien avec le gestionnaire du site, assurera la commande et la prise en charge de l'installation de la ou des armoires électriques et les câblages nécessaires au raccordement de chaque structure ou pavillon implantés dans le cadre du village de tentes. Les consommations de fluides sur les bassins utilisés pour la course sont à la charge de la Ville de Bordeaux.

A cette fin, PEN DUICK autorise d'éventuels partenariats avec des opérateurs fournissant ces services, non concurrents des partenaires de l'évènement.

##### *ii. Surveillance & sécurité*

La Ville de Bordeaux se chargera de la surveillance pour le contrôle des accréditations pour l'accès au village organisation ainsi qu'aux pontons, aux horaires d'ouverture.

BGE assurera le gardiennage du village dans son ensemble, dès le début du montage jusqu'à la fin du démontage, y compris la nuit, pontons compris. Une première réunion devra être organisée dès l'arrivée de l'organisation avec le responsable de ce poste.

Durant la présence de l'organisation, un point sera fait, chaque matin, entre les responsables de la sécurité et l'équipe d'organisation.

##### *iii. Barriérage*

Un barriérage sera à prévoir sur toutes les zones sensibles. Une zone de barriérage devra être définie autour du village, devant les bateaux et sur le quai. La répartition barrières hautes/barrières basses sera définie collégialement avec la Ville de Bordeaux et /ou son prestataire et Pen Duick. Les banderoles des partenaires de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire seront posées sur ces barrières qui leur sont réservées.

Prise en charge et maîtrise d'œuvre du barriérage par la Ville de Bordeaux.

##### *iv. Entretien du site*

La Ville de Bordeaux prendra en charge le nettoyage quotidien du site, des zones publiques, dès l'installation de l'organisation générale et jusqu'à la fin de l'évènement.

Le nettoyage des sanitaires sera pris en charge par BGE.

#### 4.3.C. Installations espaces organisation

La Ville de Bordeaux mettra à disposition des espaces aménagés permettant d'accueillir les 75 personnes de l'organisation de l'épreuve, du vendredi 24 mai au matin au lundi 3 juin au soir. Les espaces d'une superficie de 450 m<sup>2</sup> situés dans le palais de la bourse (espace Garonne + grand foyer) se décomposeront de la manière suivante :

- Bureau Direction générale (1 poste de travail + espace réunion))
- Bureau Commissariat Général (2 postes de travail)
- espace accueil (15 fauteuils et tables basses)
- Bureau Direction de Course (4 postes de travail + table réunion)
- Bureau Comité Jury (6 postes de travail)
- espace skippers (2 postes de travail)
- salle de presse 1 (20 postes de travail du 24 mai au 29 mai )
- salle de presse 2 (60 postes de travail du 30 mai au 03 juin)
- local production (4 postes de travail + ligne SDSL)
- local VHF (4 postes de travail)
- espace GMF (docteur et kiné – 3 postes de travail)

Les espaces seront filtrés (par contrôle d'accréditations fournies par l'organisateur) et les postes de travail seront équipés de prises électriques, corbeille, et accès WIFI sur réseau privé haut débit.

. Espace partenaires sur le village Grand Public

BGE doit fournir à Pen Duick :

Un espace couvert de 100 m<sup>2</sup> intégré au village comprenant les éléments suivants :

- un mobilier défini en commun (tables basses, canapés, un bar, 2 frigidaires, des manges debout et des tabourets).
- un éclairage et des alimentations électriques,
- une arrivée d'eau et un double évier,
- une réserve fermant à clé,
- les cloisons intérieures seront recouvertes d'un coton gratté,
- un bureau fermant à clé de plus ou moins 12m<sup>2</sup> comprenant 2 tables, chaises, armoires fermant à clé, prise de courant 10A, 2 accès ADSL.

Cet espace partenaires est complété par une terrasse extérieure de 100m<sup>2</sup> clôturée, fermée par des barrières basses ou cordage. et équipé de mobilier extérieur en bois /ou style bois, tables basses, chaises et de parasols.

#### 4.3.D. Village Grand Public

##### *i. Choix et plans des sites*

L'installation du village se fera sur un site prédéfini par la Ville de Bordeaux , son prestataire (BGE) et Pen Duick.

La Ville de Bordeaux et/ou son prestataire fournira à Pen Duick, avant fin Mars 2013, un plan général du site ainsi qu'un plan précis de l'implantation du village. Ces plans devront être à l'échelle.

Un plan général (précisant le nom des exposants) du village sera installé à chacune des entrées.

Prise en charge et maîtrise d'œuvre par BGE.

##### *ii. Choix du villagiste*

Bordeaux Grands Evénements, mettra en place un village grand public constitué d'exposants, dans le cadre d'une convention spécifique avec la Ville de Bordeaux.

##### *iii. Commercialisation du village*

La commercialisation de ce village sera prise en charge par BGE.

La Ville de Bordeaux commandera un espace de 100m<sup>2</sup> minimum au villagiste. Cet espace, aménagé et animé par la Ville de Bordeaux, et situé à l'entrée du village, accueillera et informera le public qui entrera dans le village par cette tente (on y trouvera des informations sur les animations, la course, les principaux rendez-vous ...).

Le villagiste réservera en priorité et mettra à disposition des partenaires de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire (Eric Bompard Cachemire, GMF/Fidelia ... ) des emplacements privilégiés. La liste définitive de ces partenaires ainsi que la surface correspondante à chaque contrat sera communiqué à la Ville de Bordeaux par Pen Duick :

- Eric Bompard Cachemire : 25 m<sup>2</sup>
- GMF / Fidelia : 25 m<sup>2</sup>
- Boutique officielle : 18m<sup>2</sup>

##### *v. Choix des exposants*

Pen Duick se réserve le droit de refuser la présence de certains exposants s'ils ne correspondent pas à l'image de la course ou s'ils venaient concurrencer un partenaire de la course. Le prestataire en charge de la commercialisation du village devra fournir à Pen Duick une liste complète des exposants précisant le nom et l'activité de chacun d'eux, deux mois au moins avant l'ouverture du village (10 avril 2013).



#### *vi. Pavoisement*

La Ville de Bordeaux aura la responsabilité de pavoiser la cité et les abords du bassin des concurrents, en mettant à disposition de l'organisation générale un nombre suffisant de supports pour les drapeaux officiels de la course, à l'exclusion de tout autre drapeau. Ils devront être mis en place dès le début de la manifestation. Le plan de pavoisement sera proposé par Pen Duick puis validé par le Comité d'organisation. Prévoir 15 mâts minimum pour les pavillons des partenaires. Dans le cas où ces mâts seraient fixes, une nacelle devra pouvoir accéder au site pour la pavillonnerie. Un rendez-vous devra être pris en accord avec le régisseur de Pen Duick pour installer les pavillons sur les mâts.

#### *vii. Sonorisation & régie*

L'ensemble du village de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire devra être sonorisé. La sonorisation devra être modulable sur l'ensemble du village :

Le village grand public et le podium devront constituer des zones sonores indépendantes, la régie son permettant de faire toutes les combinaisons possibles de ces différentes zones (par exemple : sonorisation du podium et du village public, ou sonorisation du village uniquement ...).

La régie son devra être accessible à l'animateur du village qui pourra s'appuyer sur un technicien présent pendant les heures d'ouverture du village. Il sera possible de diffuser des CD et la radio. On doit être capable à tout moment d'interrompre le son pour passer un message urgent.

Les besoins techniques sont les suivants (à minima) :

- 2 micros HF
- 2 micros fixes avec pied pour le podium
- 1 technicien présent pendant les heures d'ouverture du village.

Les droits SACEM seront déclarés et pris en charge par BGE : Une demande préalable devra être faite auprès de la Sacem.

#### *viii. Animations*

La Ville de Bordeaux et BGE devront intégrer à l'événement des animations, des manifestations culturelles, sportives ou autres. Ces animations prévues dans le cadre du calendrier estival de la Ville de Bordeaux ou spécialement mises en place à l'occasion de la venue de la course, devront constituer un programme homogène et équilibré, autour de l'agenda strictement sportif présenté par Pen Duick (arrivée, remise de prix, départ, briefings ...). Ce programme devra parvenir à Pen Duick 1 mois avant l'ouverture du village.

Le programme d'animations comportera des éléments différents:

- Des animations fixes ouvertes chaque jour, de type château gonflable pour les enfants, mur d'escalade, simulateur de catamarans ...

- Des RDV ponctuels, de type spectacle de marionnettes, concert, feu d'artifice, théâtre de rue ...
  - Nocturne sur le village avec des animations
  - Communication sur la parade à accentuer
- Maîtrise d'œuvre et prise en charge par la Ville de Bordeaux et BGE.

Les skippers seront mobilisés pour :

- Participer à des opérations de la Ville (rencontres avec les scolaires, soirée avec les entreprises locales, Relations Publiques...)
- des runs d'exhibition

#### *ix. Espace scénique*

Au sein du Pavillon de la Ville, mise à disposition au cœur du village d'un espace scénique composé d'un plateau pouvant servir de zone d'interview pour les télévision, de plateau de direct TV et radio d'une surface de 40 m<sup>2</sup> minimum, autour duquel sera aménagé une zone publique de 100 places assises minimum. Le plateau sera pourvu d'un espace fermant à clé (type algeco) accueillant la régie son, et doté d'1 ligne ADSL 8Mo dédiée.

### **4.4. Organisation nautique**

#### 4.4.A. Accueil portuaire

Un plan des installations du port de la lune sera fourni par la Ville à l'organisation en fichier AI, PDF haute définition ou Autocad. Ce plan comportera le détail des pontons et, des zones de grutage.

#### 4.4.B. Zone technique

Une zone technique devra être mise à la disposition des concurrents 24 heures avant l'arrivée des bateaux dans le port de la lune, en aval du pont Jacques Chaban Delmas. . Ce site devra être fermé et sécurisé la nuit.

#### Surface

- 10 places au sol pour accueillir des Figaro Bénéteau 2 sur bers (espace de 12 m x 6 m par bateau).

#### Équipements

- 
- Des barrières pour poser les mâts afin de préparer les gréements.
- 1 grue pour le matage
- 1 grue pour les mises à l'eau: Type PPM pouvant soulever 3,2 tonnes (bateaux manipulés avec une élingue).

Les manutentions, la mise à disposition de la zone technique et le grutage devront être gratuites pour les concurrents.

Pendant la présence des bateaux dans le port de la lune, du 24 mai au 1<sup>er</sup> juin, une zone technique secondaire peut être rendu opérationnelle quai des Chartrons, au niveau du poste 128, uniquement pour des grutages d'urgence. Dans ce cas là, les frais de manutentions sont à la charge exclusive des concurrents.

#### 4.4.C. Note aux concurrents

Une note d'information sera adressée, avant le 15 avril, par les services du port et de la Ville à Pen Duick spécifiant les points suivants :

- Informations d'accès au port, par mer et par route.
- Places de port disponibles à terre et en mer.
- Situation géographique et plan de la zone technique.
- Procédures des manutentions.

#### 4.4.D. Places de port

Mise à disposition gratuite des pontons de l'arrivée des bateaux jusqu'au départ de la course pour les navires ci-dessous :

- *Figaro Bénéteau*
  - 40 à 45 bateaux: L: 10,10 m, B : 3,40 m, TE: 2,20 m.
  
- *Bateaux officiels (approx. 50 à 60 pieds)*
  - 1 Assistance Médicale.
  - 1 Assistance Sécurité.
  - 1 Direction de Course.
  
- *Comité de Course (bateaux fournis par la Ville de Bordeaux)*
  - 1 Bateau Comité de Course.
  -
  
- *Zodiacs de sécurité*
  - 3 zodiacs de 5 à 7 mètres (zodiacs de l'organisation).
  - 6 zodiacs de 5 à 7 mètres (zodiacs fournis par un tiers )
  
- *Moyens de l'État*
  - 
  - PSP bâtiment de la Marine Nationale de 54m

Les pontons seront équipés de points d'eau et d'électricité. Ils seront éclairés et gardiennés la nuit.

#### 4.4.E. Mise à disposition des bateaux

La Ville de Bordeaux mettra gracieusement à la disposition de l'organisation :

##### *i. Bateaux Presse / TV*

3 vedettes rapides pour le prologue et 3 pour le départ de la course.

Ces vedettes seront capables de se déplacer à plus de 15 nœuds, offriront globalement plus de 30 places passagers (hors équipage), seront en règle avec la législation en vigueur, disposeront d'un équipage, du fuel nécessaire pour cette mission et seront exclusivement destinées à la presse et la TV.

La gestion des embarquements sera effectuée par Pen Duick. Les places à quai dans le port pour ces vedettes seront prises en charge par la Ville de Bordeaux, le lieu d'embarquement sera défini avec Pen Duick et la Ville

##### *ii. Vedettes VIP*

Fournies par la Ville de Bordeaux et gérée par Pen Duick.

Pour le Prologue : 1 vedette de 100 places.

Pour le départ de la course : 1 vedette de 150 places

##### *iii. Bateaux Comité de course et assistance*

- 1 bateau comité de course : à moteur avec cabine (8m minimum) pour assurer les procédures réglementaires lors du départ de l'étape. Ce bateau devra être équipé d'un GPS embarqué, d'une VHF fixe, d'un maroquin et devra accueillir 6 passagers.

-

- une vedette d'assistance de la SNSM, présente le 24 mai pour escorter la flotte entre Pauillac et Bordeaux, le 1 er juin pour le prologue et le 2 juin pour le départ.

#### 4.4.F. Moyens humains et club nautique

##### *i. Bénévoles*

La Ville de Bordeaux devra travailler en liaison avec les clubs locaux et le port pour assurer le contrôle technique du départ. Le club devra réunir une équipe de bénévoles ayant une expérience d'organisation de course pour collaborer avec le comité de course lors du départ. Il est expressément stipulé que la participation des clubs locaux n'engage aucunement leur responsabilité juridique entièrement assurée par Pen Duick en sa qualité d'organisateur.

Les équipes devront être disponibles le jour du départ.

Les frais d'avitaillement pour les personnes participant à l'organisation seront pris en charge par Pen Duick, pour le déjeuner, quand les bénévoles aident à l'organisation.

Une liste nominative des équipes sera fournie à l'organisation avec les dates de présence des différentes personnes.

### ii. *Contrôle des voiliers*

Les contrôles des voiliers débutent le jour de convocation des concurrents (soit 10 jours minimum avant le départ). A cette date, les Figaro Bénéteau 2 doivent être à l'eau, au ponton qui leur sera attribué.

Les contrôles sont organisés par le président de jauge de l'épreuve et les jaugeurs de la Classe Figaro Bénéteau 2, avec l'aide des bénévoles du club.

Les bénévoles doivent être présents la veille de la convocation des skippers.

Les bénévoles sont rattachés au président de jauge et à la direction de course à terre.

- Jauge des voiles : 2 personnes
- Contrôle des armements de sécurité: 6 personnes
- Plombage du matériel embarqué: 6 personnes

### iii. *Départ*

Sécurité des concurrents sur zone : 4x2 personnes sur semi-rigides.

Contrôle de jauge: 3 personnes

Assesseurs du Comité de course :

- Comité de course: 4 personnes
- Viseur : 2 personnes.
- Mouilleur : 2 personnes.

#### 4.4.G Salle de jauge

La Ville de Bordeaux mettra à disposition le Gymnase Thiers pour accueillir la jauge des voiles 7 jours avant le départ. L'équipement offrira :

- une zone de 300 m2 minimum pour le marquage des voiles ;
- 3 containers poubelles (pour les déchets des marquages) ;
- disponibilité de la salle de 9h à 19h.

#### 4.4.H. Salles de briefing

La Ville de Bordeaux mettra à disposition pour l'organisation des salles au palis de la bourse pour les différents briefings permettant d'accueillir 100 personnes assises,

- 1 sonorisation ;
- 4 micros ;
- 1 écran pour projeter des images à partir d'un ordinateur.

Le planning des briefings a été conjointement arrêté comme suit :

- briefing d'accueil, le 25 mai à 10h00 Amphithéâtre Jean Touton
- briefing Bizuths le 29 mai à 14h00 salon gabriel.
- briefing « Sécurité » le 30 mai 14 amphithéâtre Jean Touton
- briefing « Prologue » et « Départ » le 31 mai à 14h30 amphithéâtre Jean Touton

## **4.5 – Soirée officielle**

### **4-5.A. Organisation**

La soirée officielle sera organisée par la Ville de Bordeaux (prise en charge et maîtrise d'œuvre) sur un concept de Cocktail dinatoire debout dans le palais de la Bourse ; le vendredi 31 mai à 20h30. 325 pax seront réservés pour les stricts besoins de l'événement.

La Ville de Bordeaux et Pen Duick établiront conjointement la liste des personnalités invitées au plus tard le 15 mai 2013. La Ville de Bordeaux se chargera de la diffusion des cartons concernant ses invités.

### **4-5.B. Equipements**

Le site d'accueil pour la soirée officielle, sera équipé des éléments suivants :

- Sonorisation de l'ensemble du lieu
- Scène, avec pupitre, 1 micro HF et 2 micros fixes pour la scène
- Eclairage et Décorations florales
- Système de diffusion sur écrans plasma
- Une régie devra gérer le son et la lumière

## **4.6 – Télécommunications**

La totalité de l'installation des moyens de communication (lignes téléphoniques, installation de réseaux Wifi, lignes,...), le coût des communications, strictement limitées aux besoins de l'organisation générale seront à la charge de la Ville de Bordeaux. Comme mentionné à l'article 4.3.C. Installations espaces organisation, la totalité des espaces demandés hormis l'espace scénique sera accueilli au sein de la CCI de Bordeaux.

A cette fin, Pen Duick favorisera les relations contractuelles entre la Ville de Bordeaux et Orange Events.

## **4.7 – Informations diverses**

La Ville de Bordeaux, en partenariat avec l'Office de Tourisme, fournira à l'organisation la liste des hôtels, restaurants, locations de voitures et autres services pouvant être utiles aux concurrents, partenaires et journalistes.

En sus des prestations énoncées ci-dessus,

La Ville de Bordeaux prendra en charge 200 nuitées durant l'escale dans des hôtels deux et trois étoiles à proximité immédiate du village de la course pour les besoins de l'organisation.

La Ville de Bordeaux s'assurera de la prise en charge de la contribution financière nécessaire à l'équilibre budgétaire de la course. Il a été convenu que **les 175 000 euros TTC** seront versés directement à Pen Duick sur présentation de factures, dans les conditions et selon l'échéancier ci-après :

- achat des droits d'entrée (105 000 euros), sur le budget de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative à la signature de la convention ;
- achat de pages (70 000 euros) dans les éditions du Figaro, sur le Budget de la Direction de la Communication le lundi 3 juin, le lendemain du départ.

#### **ARTICLE 5 - RECHERCHE DE PARTENARIATS COMPLEMENTAIRES**

La Ville de Bordeaux sera maître d'œuvre dans la recherche de partenaires publics et privés pour aider à financer l'étape, sous réserve que ceux-ci ne soient pas directement ou indirectement concurrents des partenaires de la course. Ces partenaires et toute leur communication devront recevoir l'agrément de Pen Duick.

#### **ARTICLE 6 - COORDINATION**

Afin de gérer d'éventuelles difficultés ou de prendre en compte des éléments non prévus aux présents, Pen Duick réunira, chaque fois que nécessaire, le Comité d'Organisation.

#### **ARTICLE 7 - DELAI D'EXECUTION DE LA PRESTATION**

Le présent marché prend effet à sa notification et prendra fin à l'expiration de l'accomplissement par Pen Duick de la totalité de ses obligations.

#### **ARTICLE 8 - DROIT DE CONTROLE**

La Ville de Bordeaux se réserve le droit de contrôler l'emploi des fonds alloués par tous les moyens lui paraissant appropriés.

#### **ARTICLE 9 - RESILIATION**

La Ville de Bordeaux aura la faculté de résilier le présent contrat dans le cas de manquement grave aux présentes dispositions. Elle aura dû signifier préalablement à l'organisateur la nature des griefs qui lui sont reprochés par lettre recommandée avec accusé de réception afin de permettre à celui-ci de pallier le manquement relevé, dans un délai d'un mois.

Ce contrat sera résilié de plein droit dans le cas où la manifestation serait annulée et dans le cas où la réglementation en vigueur ne serait pas respectée.

Dans ce cas, la Ville de Bordeaux sera en mesure de suspendre le versement des sommes à courir et de demander le remboursement des sommes versées, déduites des dépenses engagées sur présentation de justificatifs.

**ARTICLE 11 - CONTENTIEUX**

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de contestation ou de litige quant à l'interprétation ou à l'application de la présente convention, le tribunal administratif sera compétent.

**ARTICLE 12- DATE D'EFFET**

Le présent contrat est applicable dès sa notification au cocontractant.

Fait à Bordeaux, le

**Le Directeur Général de Pen Duick S.A.S.**

**Le Maire de la Ville de Bordeaux**

**Pierre Bojic**

**Alain Juppé**



**CONVENTION DE PARTENARIAT  
« BORDEAUX FETE LE FLEUVE » 2013  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION BORDEAUX GRANDS EVENEMENTS**

Entre la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du            et reçue à la Préfecture le            ,

Et l'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans 33000 Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Stéphan DELAUX, autorisé par Statuts,

**- Expose -**

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de convention de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

**Considérant**

Que l'association Bordeaux Grands Evènements domicilié au 42 allées d'Orléans à Bordeaux dont les statuts ont été approuvés le 2 décembre 2005 et dont la déclaration a été reçue en Préfecture de Gironde le 13 janvier 2006, exerce une activité de création, d'organisation et de suivi de grands évènements destinés au grand public présentant un intérêt communal propre,

*Il a été convenu :*

**Article 1 : Objet de la convention**

L'association Bordeaux Grands Evènements est le pivot de l'organisation de la manifestation « Bordeaux Fête le Fleuve » prévue du 24 mai au 2 juin 2013.

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par l'association Bordeaux Grands Evènements ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la Ville.

**Article 2 : Objectifs et moyens mis en oeuvre**

Cette 8<sup>ème</sup> édition de « Bordeaux Fête le Fleuve » se traduit par les axes de mise en œuvre précis :

- proposer une dynamique nautique exceptionnelle avec un volet sportif de haut niveau (accueil de la course à la voile « La Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire », traversée de Bordeaux à la nage..) et un village nautique dédiée aux entreprises du secteur,
- valoriser le fleuve et son estuaire avec des pavillons dédiés, une exposition, des découvertes fluviales en bateau,
- développer une offre culturelle et artistique avec de nombreux concerts et deux spectacles pyrotechniques.

Bordeaux Grands Evènements assurera par ailleurs la commercialisation et la gestion du Village grand public dédié à « La Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire » dans le respect du cahier des charges précis fixé par l'organisateur de la course.

Un document de présentation synthétique de l'édition 2013 est annexé à la présente convention.

### **Article 3 – Participation de la Ville**

Le coût prévisionnel de « Bordeaux Fête le Fleuve », ci-après annexé, s'établit aujourd'hui à 657 000 euros.

La Ville de Bordeaux versera à l'association Bordeaux Grands Evènements une participation financière de 310 000 euros maximum pour contribuer à cette manifestation.

Par ailleurs, des moyens techniques pourront être mis en place en liaison avec la Cellule des manifestations publiques.

### **Article 4 – Modalités de versement de la subvention**

La subvention de la Ville sera versée de la façon suivante :

- 250 000 euros dès signature de la présente convention.
- le solde sera versé sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation. Il sera égal au montant nécessaire à l'équilibre financier de la manifestation en recettes/dépenses et ne pourra être supérieur à 60 000 euros.

Le versement sera effectué au compte de l'association Bordeaux Grands Evènements dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/OU POSTAL			
Domiciliation : C.I.C. Société Bordelaise - agence Bordeaux Chapeau Rouge			
Titulaire du compte : Association Bordeaux Grands Evènements			
Adresse : 42 allée d'Orléans 33000 BORDEAUX			
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB ou RIP
10057	19011	00039763601	49

### **Article 5 – Conditions générales**

L'association Bordeaux Grands Evènements s'engage :

- 1 - à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2 - à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3 - à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son Conseil d'Administration,
- 4 - à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5 - à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6 - à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.
- 7 - à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ».

### **Article 6 – Condition de renouvellement**

La présente convention est conclue pour l'année 2013. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

## **Article 7 – Condition de résiliation**

En cas de non-respect par l'association Bordeaux Grands Evènements de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Bordeaux Grands Evènements.

## **Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association**

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association Bordeaux Grands Evènements s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient de tenir toute réunion utile à l'organisation et à l'évaluation de la manifestation à venir.

## **Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association Bordeaux Grands Evènements.

## **Article 10 – Election de juridiction**

Les deux parties conviennent que les tribunaux compétents relatifs à l'application de la présente convention sont ceux siégeant à BORDEAUX.

## **Article 11 – Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans à Bordeaux

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux,  
LE MAIRE**

**Pour l'association Bordeaux Grands Evènements,  
LE PRESIDENT**

**A. Juppé**

**S. Delaux**

# BORDEAUX FÊTE LE FLEUVE

Les quais chantent et dansent



Plaquette de présentation  
de l'édition 2013

du 24 mai au 2 juin 2013

## > PRESENTATION GENERALE



Pour cette 8<sup>ème</sup> édition de Bordeaux Fête le Fleuve,  
les dates et la durée de l'événement changent.

L'objectif est de proposer au public, **du 24 mai au 2 juin 2013**,  
entre le Pont de Pierre et la Bourse Maritime,  
un programme basé sur l'accueil de la célèbre course à la voile  
**La Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire**

&

sur des animations variées autour de la thématique  
**Bordeaux invite son Estuaire**



Pendant 10 jours, la programmation pourrait se décliner à partir de plusieurs axes structurants :

- AXE NAUTIQUE
- AXE DECOUVERTES
- AXE MUSICAL
- AXE PYROTECHNIQUE

> AXE NAUTIQUE



Cet axe repose sur 2 pôles :

- le pôle **Sportif** s'articule sur l'accueil **du 24 mai au 2 juin**, en qualité de ville de départ, de la célèbre course à la voile **La Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire**, et de plusieurs animations nautiques dont **la Traversée de Bordeaux à la Nage (Dimanche 2 Juin)**
- le pôle **Professionnel** est une mise en avant des chantiers liés à la construction nautique sous la forme d'une exposition commerciale **Le Village Bordeaux Nautic**



> AXE NAUTIQUE



Les temps forts sur le fleuve à ne pas manquer :

**Vendredi 24 mai**

Arrivée des 45 voiliers de la Solitaire  
accompagnés du Cuauhtemoc

**Samedi 25 mai**

Présentation des skippers & Bal des Marins

**Du Dimanche 26 au Vendredi 31 mai**

Animations nautiques avec les compétiteurs

**Vendredi 31 mai**

Soirée des Skippers

**Samedi 1<sup>er</sup> juin**

Prologue « Bordeaux – Pauillac »

**Dimanche 2 juin**

Départ de la Solitaire du Figaro (Pauillac)

Et la Traversée de Bordeaux à la Nage



> AXE DECOUVERTES



Cet axe aura plusieurs déclinaisons :

- **le pôle Rencontre** permet de mettre en valeur les villes, les ports et les professionnels liés à la vie de l'Estuaire.

Cette valorisation se traduira sous la forme de pavillons dédiés et intégrés

**au Village de la Solitaire du Figaro**

- **le pôle Exposition** repose sur la création d'une exposition coproduite avec le SMIDDEST et dédiée à la mise en valeur de l'Estuaire et de son histoire
- **le pôle Découvertes fluviales** est une invitation à découvrir le fleuve par **des balades nautiques** proposées par les associations et les professionnels de ce secteur d'activité touristique

> AXE MUSICAL



Entre le 24 mai et le 2 juin, sur la scène implantée au droit  
du Palais de la Bourse et du Miroir d'Eau,

**Les Musicales du Fleuve**

Permettront, sous la forme d'invitations,

**la mise en valeur de musiciens bordelais**

et aussi de partager des temps de convivialité à travers

**des animations autour de la danse**

Ce programme sera complété par la production  
de deux concerts gratuits aux univers musicaux différents :

**- le 25 mai (Jazz) et le 2 juin (NRJ)**

> AXE PYROTECHNIQUE



Au programme de Bordeaux Fête le Fleuve,  
deux feux d'artifice aux thématiques très différentes  
seront proposés :

- **Vendredi 31 mai**

« **Passion de la course, Amour de la mer** »

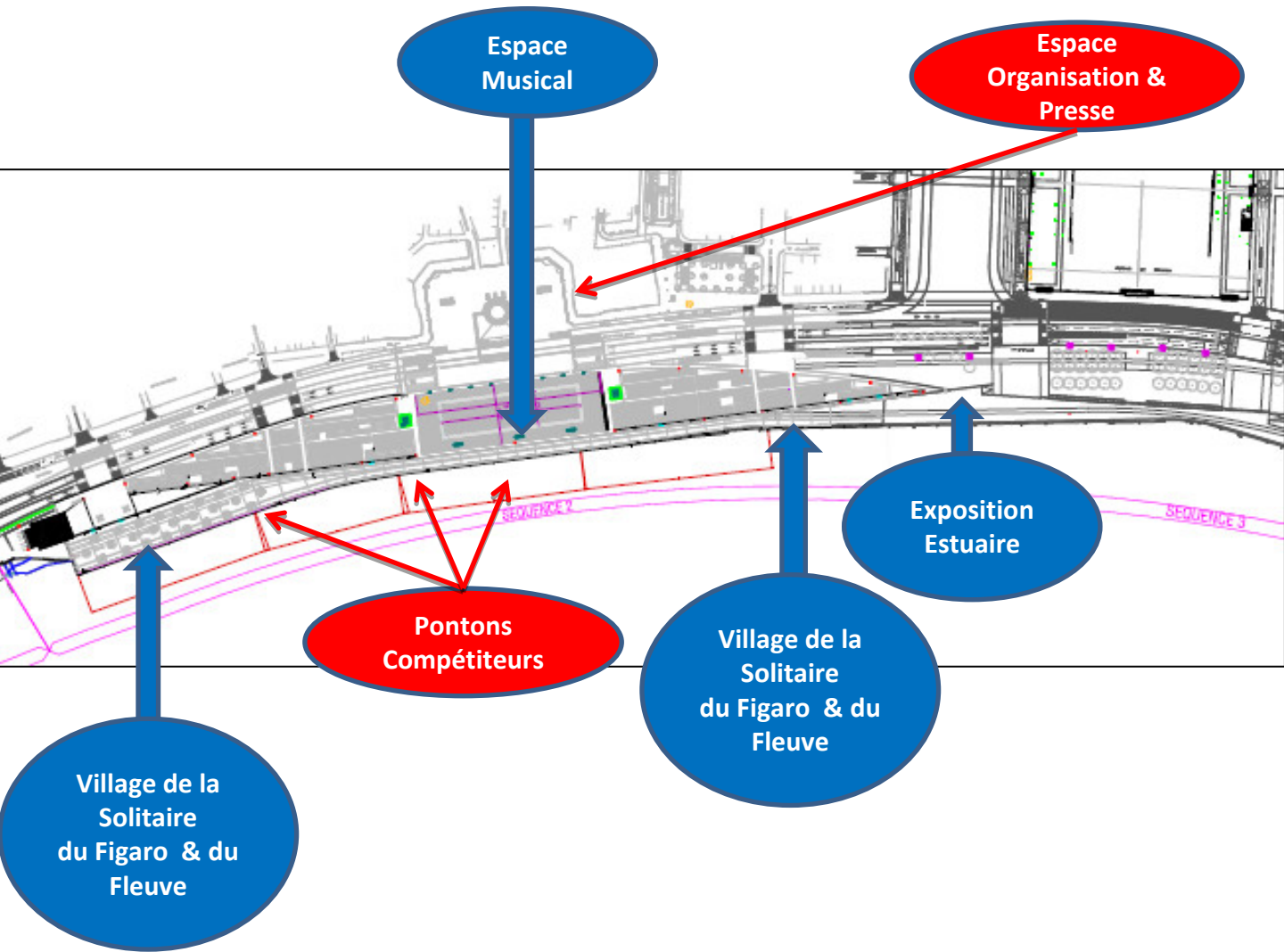
*(Spectacle en l'honneur des marins de la Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire)*

- **Samedi 1<sup>er</sup> juin**

« **Couleurs d'Estuaire** »

*(Spectacle en l'honneur de l'Estuaire, invitée de l'édition 2013)*

> IMPLANTATION



> BUDGET PREVISIONNEL

PREVISIONNEL DES DEPENSES		
<b>SECURITE</b>		
	Etude & Contrôle	3 000,00 €
	PC Organisation	8 000,00 €
	Prévention & Médecins	15 000,00 €
	Sonorisation Sécurité	2 500,00 €
	Gardiennage	53 000,00 €
<b>LOGISTIQUE GENERALE</b>		
	Eclairage du site	18 000,00 €
	Sanitaires	8 000,00 €
	Nettoyage	2 000,00 €
	Engins & Transport	4 500,00 €
<b>PRODUCTION TECHNIQUE</b>		
	Frais technique plans & traçage	1 500,00 €
	Personnel d'exploitation	18 000,00 €
	Frais de régie	1 700,00 €
	Signalétique (hors Solitaire du Figaro)	7 000,00 €
	Assurances	5 000,00 €
	Sacem	7 000,00 €
<b>VILLAGE SOLITAIRE</b>		
	Stands	20 000,00 €
<b>EXPOSITION ESTUAIRE</b>		
	Histoire de l'Estuaire	20 000,00 €
<b>EXPOSITION BORDO NAUTIC</b>		
	Stands	10 000,00 €
<b>PRESTATIONS PARTENAIRES</b>		
	Prestations liées aux contre-parties	18 000,00 €
<b>GRANDE SCENE</b>		
	Logistique	23 000,00 €
	Sonorisation & éclairage	21 000,00 €
	Personnel	9 000,00 €
	Indemnités Groupes bordelais	7 000,00 €
	Concert d'ouverture	25 000,00 €
	Concert de clôture	5 000,00 €
<b>SPECTACLES PYROTECHNIQUES</b>		
	Spectacle samedi 1er juin	25 000,00 €
	Spectacle samedi 9 juin	25 000,00 €
<b>ANIMATIONS</b>		
	Danses	5 000,00 €
<b>COMMUNICATION</b>		
	Achat d'espace	25 000,00 €
	Affiches	2 300,00 €
	Site internet	2 000,00 €
<b>ORGANISATION &amp; GESTION DE PROJET</b>		
	Participation aux frais de structure de BGE (60%)	228 000,00 €
	Honoraires AMO (dont Village Solitaire du Figaro)	30 000,00 €
	Stagiaires	2 500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>657 000,00 €</b>

> BUDGET PREVISIONNEL

PREVISIONNEL DES RECETTES	
<b>COLLECTIVITES</b>	
Mairie de Bordeaux - Subvention BGE	310 000,00 €
<b>INSTITUTIONS</b>	
CCI de Bordeaux Soutien à BGE	87 000,00 €
CCI de Bordeaux Soutien à BFF	10 000,00 €
GPMB	10 000,00 €
CIVB	20 000,00 €
<b>ENTREPRISES</b>	
Partenariats privés	120 000,00 €
Commercialisation des stands	80 000,00 €
Autres prestations	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>657 000,00 €</b>